

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2015 À 19H00 A SEVELINGES (SALLE DES FÊTES)

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël (arrivé à 19h13), M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Michel BONNEFOND (Sevelinges)

Adoption à l'unanimité du PV de la dernière séance (16 juillet 2015)

| TABLEAU DES VOTES | |
|--|------------------------|
| | Début de séance |
| Nombre de conseillers en exercice | 37 |
| Nombre d'absents non remplacés | 5 |
| Nombre de présents | 32 |
| Nombre de pouvoirs | 2 |
| Votes comptabilisés | 34 |

M René VALORGE ouvre la séance et donne la parole à M Michel BONNEFOND qui présente la commune de Sevelinges.

M René VALORGE salue la mémoire de Monsieur Richard GABAY, responsable de la déchetterie de Pouilly, qui nous a quitté des suites d'une longue maladie. C'était un agent très impliqué dans ses missions et apprécié de ses collègues. M René VALORGE remet à chaque commune l'ouvrage « Les grandes fêtes de la soierie » réalisé par M Jean-Paul DALARY.

Compte-rendu des décisions du Président

Arrivée de M Joël PALLUET (35 voix seront comptabilisées)

- PIG : accord de subventions pour un total de 5 000 € pour des travaux d'économies d'énergie et de 3000 € pour des travaux d'adaptation de son logement à la perte d'autonomie.
- Remises gracieuses du Pays de Charlieu pour un montant de 1 261,39 €.

- Le maintien de l'abattement général à la base en matière de taxe d'habitation à 2 %

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- Le maintien de l'abattement spécial pour personne de condition modeste en matière de taxe d'habitation à 5 %

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Présentation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée

M Robert FRACHISSE présente un diaporama afin d'expliquer les démarches mises en place pour l'application de la loi sur l'accessibilité obligeant les établissements recevant du public à se mettre en conformité. Le dernier délai pour réaliser les dossiers Ad'ap est le 27 septembre 2015. Les dossiers doivent être transmis à la préfecture avec copie à la CIA (commission intercommunale d'accessibilité)). Récapitulatif des démarches engagées par la Communauté de Communes :

| Etablissement | Type d'E.R.P | Accessible ou non accessible | Procédure | Commentaire |
|-----------------------------------|-----------------------|---|---|---|
| Relais assistantes maternelles | 5 ^{ième} cat | Conforme au 31 décembre 2014 | Attestation sur l'honneur. Préfet+ copie à la C.I.A. | Fait le 05 août 2015 |
| Maison des services | | | | Attestation sur l'honneur établie |
| Centre administratif | 5 ^{ième} cat | | | Attendre diagnostic Socotec. |
| Médiathèque | 5 ^{ième} cat | Conforme au 31 décembre 2014 | Attestation sur l'honneur. Préfet+ copie à la C.I.A. | Du fait des travaux réalisés en 2013 pour un salarié handicapé. Fait le 05 août 2015 |
| Multi accueil à Ecoche | | Rendu accessible entre le 01 01 2015 et le 27 09 2015. (Sauf « grille non conforme à l'entrée » on ne trouve pas de grille aux normes...). | Cerfa 15247*01. + Dérogation pour la pente. Préfet+ copie à la C.I.A. | Dérogation demandée le 05 08 2015 |
| Locaux enfance jeunesse à Belmont | | | | Attendre diagnostic Socotec. |
| Espace service à Belmont | | | | Attendre diagnostic Socotec. |
| Muséo parc + péniche | 5 ^{ième} cat | | | Attendre diagnostic Socotec. |
| Abattoir de Charlieu | | Accessible au 31 décembre 2014 du fait de son extension et rénovation en 2014 | Attestation sur l'honneur. Préfet+ copie à la C.I.A. | Fait le 05 août 2015 |
| Cinémas les Halles | 3 ^{ième} cat | Accessible au 31 décembre 2014 du fait de sa rénovation | Attestation sur l'honneur. Préfet+ copie à la | Fait le 05 août 2015 |

| | | en 2013. | C.I.A. | |
|--------------------|--------------|----------|--------|--|
| Bâtiment technique | Pas un E.R.P | | | |
| Déchèterie Pouilly | Pas un E.R.P | | | |
| Déchèterie Belmont | Pas un E.R.P | | | |

M René VALORGE indique que les attestations ont été faites pour les bâtiments aux normes. Une dérogation a été demandée pour avoir un délai supplémentaire qui s'avère indispensable, compte-tenu que le bureau d'études SOCOTEC se trouve dans l'incapacité de produire son rapport sur les diagnostics réalisés dans les délais.

RESSOURCES HUMAINES :

- **Intégration de Séverine CARBONI suite à la réussite de la sélection professionnelle :**

M Pascal DUBUIS, Vice-Président en charge du personnel, explique que considérant l'avis favorable du Comité technique du 06 janvier 2015, vu également le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire soumis au Comité technique le 06 janvier 2015 et approuvé le 22 janvier 2015 par délibération N°2015/N°012 du Conseil Communautaire, Mme Séverine CARBONI s'est présentée à la sélection professionnelle en avril dernier.

Consécutivement à un entretien devant un jury, Mme CARBONI a été inscrite sur la liste des candidats aptes à être intégrés dans le grade d'Animateur principal de 2^{ème} classe établie par la commission d'évaluation professionnelle du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire.

Une déclaration de vacance d'emploi enregistrée le 16 avril 2015, sous le numéro V04215040478001 par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire.

M Pascal DUBUIS ajoute que Séverine CARBONI fait un travail de grande qualité qui est reconnu largement sur le territoire mais aussi en dehors auprès des différents partenaires et d'autres collectivités.

Proposition : Intégrer Mme CARBONI au grade d'animateur principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2015 (la délibération prévoit la création du poste et un arrêté portera nomination de l'agent).

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Adhésion au contrat de groupe « risques statutaires » via le CDG42**

Par décision 2015-07 le Président a confié au CDG42 le soin de négocier un contrat groupe assurance pour les risques statutaires (2016-2019). Le CDG a retenu la proposition de l'assureur CNP avec le courtier SOFCAP.

Le conseil donne délégation au président pour faire le choix entre l'offre du CDG42 et l'offre du CIGAC notre prestataire actuel (avec avis préalable du bureau communautaire) en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT.

DECHETS MENAGERS :

- **Marché équipement en bennes + collecte et transport des bennes des déchèteries de Belmont de la Loire et Pouilly Sous Charlieu et de la plateforme de stockage de Pouilly Sous Charlieu**

M Henri GROSDENIS, Vice-Président en charge des déchets, explique qu'il est nécessaire de rédiger un avenant n° 1 pour appliquer une nouvelle formule de révision de prix suite à la disparition de l'indice TR (transports routiers dans les marchés de longue durée publié au MTP) = SECAF CHAMFRAY. Le coefficient passe à 2 %.

Proposition : Autoriser le Président à signer les avenants tels que présentés.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Marché collecte et transport des conteneurs de tri sélectif**

M Henri GROSDENIS explique qu'il est aussi nécessaire de rédiger un avenant n° 1 pour chacun des lots (1/emballages = SITA CENTRE EST + sous-traitant DUBUIS SARL, 2/papiers = SECAF CHAMFRAY, 3/verre = DUBUIS SARL) pour appliquer une nouvelle formule de révision de prix suite à la disparition de l'indice TR (transports routiers dans les marchés de longue durée publié au MTP).

Proposition : Autoriser le Président à signer les avenants tels que présentés.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0



SCOT :

M Marc LAPALLUS, Vice-Président en charge du SCOT, présente les avis du PLU de la commune de Vougy et de la commune de St Denis de Cabanne.

- **Avis PLU de Vougy :**

Consommation foncière à juin 2015 :

Droit de la commune (2012-2022) : 36 100 m²

Consommation totale incluant le PA des gardes : 18 800 m²

Reste donc : 17 300 m²

Consommation pour équipements et services à juin 2015 :

Droit de la commune : 0.6 ha

2014 : Salle ERA : Emprise au sol : 1 224 m² et aménagement : 1 146 m² soit 2 370 m²

Reste donc : 3 630 m²

Consommation pour mixité éco dans le tissu urbain

Droit de la commune : 0.4 ha

2013 : boulangerie et pharmacie : sur une parcelle de 13 871 m² avec une consommation foncière de 2 063 m².

Reste donc : 1 937 m²

AVIS : Le PLU est conforme au SCOT à condition que les modifications suivantes y soient apportées :

- Il est nécessaire d'apporter des modifications concernant les droits à bâtir dans le tableau page 268 car il y est noté des prévisions 2022-2025.
- Faire apparaître sur le zonage en zone UB du bourg la pharmacie et la boulangerie, et en zone UP la salle ERA.
- Il faut également rajouter les prescriptions du SCOT dans les pages 28 et 128 du rapport concernant les coupures vertes et les reculs inscrit dans le DOG du SCOT
- Une modification doit être apportée sur la page 16, car il est noté que le SCOT prévoit pour Vougy un rythme de production de 48 logements par an, il s'agit d'une donnée pour 10 ans.
- Modifier la carte du SRCE qui n'est pas la dernière version, et donc ne donne pas les bonnes prescriptions concernant les corridors.

- Modifier la dénomination de la communauté de communes en Charlieu Belmont Communauté à la place de Pays de Charlieu, lorsque l'on n'évoque pas des données provenant de l'ancienne structure.

Les 2 conseillers de Vougy ne prennent pas part au vote.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- Projet avis PLU St Denis de Cabanne

Consommation foncière :

Droit de la commune (2012-2022) : 33 400 m²

Consommation totale à mai 2015 : 12 723 m²

Reste donc : 20 677 m²

L'ensemble des données environnementales et paysagères sont bien prises en compte.

Le document reprend bien toutes les prescriptions inscrites dans le SCoT.

La zone des Avaizes et celle des Bois font l'objet d'un zonage spécifique dans le PLU, elles sont cependant en dehors des zones préférentielles définies dans le SCoT. Et correspondent au droit de 5 à 10 % de foncier neuf hors zone préférentielle.

AVIS : Le PLU de la commune de Saint Denis de Cabanne est conforme au SCOT, il est cependant souhaitable que soit noté dans les documents du PLU : les droits maximums de 5 à 10 % en dehors zone préférentielle.

A une question de Mme Christiane LONGERE, il est répondu que c'est bien le même cabinet qui a été retenu pour ces 2 communes.

M René VALORGE et Mme CARRENO (de St Denis de Cabanne) ne prennent pas part au vote.

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

ENVIRONNEMENT :

Information sur le groupement de commande trames bleues et vertes : M Joël PALLUET, Vice-Président en charge de l'environnement, explique que le Conseil Communautaire a délibéré en juillet dernier pour valider le principe de groupement de commandes entre les EPCI de l'arrondissement pour mener les études trames bleues et vertes (nécessaires au financement des futurs contrats de rivières).

Depuis cette prise de décision, deux EPCI se sont retirés du projet de groupement (Communauté de Communes entre Loire et Rhône et Vals d'Aix) et le contenu de l'étude pourrait être modifié (ce point reste à confirmer et pour ce faire une rencontre avec l'agence d'urbanisme EPURES est programmée en octobre).

SERVICES :

Mme Isabelle DUGELET, Vice-Présidente en charge du service à la population, explique que comme chaque année il y a lieu de renouveler la convention pour l'intervention de la Mission Locale. Toutefois jusqu' alors nous versions une

contribution égale à 75 % des frais de dossier (85 € par jeune accueilli). En effet un quart de la contribution était valorisée par la mise à disposition de locaux. Désormais la Mission Locale ne souhaite plus fonctionner ainsi par conséquent la Communauté de Communes propose la signature d'une seconde convention qui prévoit le versement d'un loyer et des charges par la Mission Locale.

Proposition : Autoriser le Président à signer les 2 conventions annexées à la note : la convention de participation financière à l'action de la mission locale du roannais pour un montant de 24 480 € (288 jeunes suivis en 2014) et la convention de mise à disposition de locaux pour un montant de 1 500 € de loyer annuel et 1 600 € de charges.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0



POLITIQUES TERRITORIALES :

- **PETR** : M René VALORGE présente les statuts du PETER « Roannais Pays de Rhône-Alpes » qui ont été transmis à tous les conseillers afin de permettre le bon fonctionnement de cette structure jusqu'à épuisement des contrats en cours et pour préparer les nouveaux contrats de mise en œuvre des futures politiques territoriales de la Région le cas échéant.

Proposition : Valider les statuts du PETER tels qu'annexés à la note

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Adhésion au service SIG (Système d'Information Géographique) départemental GéoLoire42 du SIEL :**

M. le Président fait une présentation d'un comparatif de solutions sur la base de la proposition du SIEL.

Objectifs :

- Mettre en place un outil répondant aux standards actuels (web)
- Mutualiser les coûts (acquisitions, hébergement, maintenance, formation) et les compétences
- Répondre au maximum aux attentes métiers
- Aider à se conformer aux nouvelles réglementations (ADS, DT/DICT)
- Fournir un SIG d'aide à la décision facilitant les échanges entre collectivités et lié au projet régional (GéoRhôneAlpes)
- Ouvrir aux partenaires une plateforme SIG co-gérée

Une offre de base comprenant :

- accès individualisé et sécurisé au portail www.geoloire42.fr
- accès à l'application cadastre/PLU, exploitation du plan et de la matrice cadastrale (données MAJICS)
- mise à jour des données cadastrales assurée par le SIEL
- intégration et consultation du PLU et CC, s'il est numérisé selon les standards du CNIG
- accès aux données du Référentiel à Grande Echelle de l'IGN

Autres fonctionnalités :

- Option 1 : Passerelle vers ADS (220 €/an). Mise en place d'une passerelle bidirectionnelle vers un logiciel ADS
- Option 2 : Portabilité (220 €/an). Visualisation sur tablette et/ou smartphone
- Option 3 : Interface Grand public (220 €/an). Diffusion de données ouvertes via Internet (zonage PLU, plan parcellaire, plan de ville...)
- Option 4 : Pack 4 thématiques (220 €/an /pack). Ajout de données propres à la collectivité par thématique : tourisme, ZA, points de collecte... Le choix des thématiques est libre.
- Option 5 : Accès au logiciel cart@ds du SIEL (1^{ère} année : 753 €, N2 : 94 €, N3 : 94 €...) => aucune nécessité car le service ADS est équipé de son propre logiciel métier

Une échéance : délibérer avant fin octobre pour maintenir les tarifs préférentiels des collectivités déjà adhérentes :

- Belmont de la Loire
- La Bénisson Dieu
- Pouilly sous Charlieu
- St Hilaire sous Charlieu
- Charlieu Belmont Communauté
- Charlieu
- Le Cergne
- Sevelinges
- St Pierre la Noaille

Principe d'adhésion à la compétence optionnelle SIG : durée de 6 ans et appel de contribution annuel. Nombre d'utilisateurs pas limités.

Proposition du bureau communautaire : **délibérer pour adhérer pour le compte de la Communauté à l'offre de base du SIEL** et attendre en 2016 pour prendre des options. **Résilier 3 licences cart@jour sur 6** (maintien des 3 licences SPANC). Pour les communes adhérentes, il leur est recommandé de délibérer avant fin octobre pour bénéficier du maintien des tarifs. Pour les autres communes, et selon leurs besoins, elles peuvent soit utiliser intrageo viewer comme outil de consultation mis à disposition par la Communauté, soit adhérer à l'offre de base du SIEL.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

DIVERS :

- **Avenant marché de maintenance informatique** :

Pour mémoire un marché de maintenance informatique curative avec interventions sur site a été signé avec l'entreprise Performance pour 7 800 € HT (base 120 heures annuelles). Le forfait n'étant pas consommé mais seulement à 50% chaque année, il convient de l'adapter à la consommation réelle.

Proposition : Autoriser le Président à signer un avenant pour adapter le coût à la consommation réelle de la prestation de service (en deça du prévisionnel)

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Renouvellement de la convention annuelle Fréquence écoles**

M Bruno BERTHELIER, Vice-Président en charge de la communication, indique qu'il faut renouveler la convention avec Fréquence écoles.

Objet : Interventions de sensibilisation aux bons usages d'Internet dans les collèges

1. Objectif :

Participation à une action Départementale de sensibilisation aux bons usages d'Internet proposée aux classes de 5^{ème} des collèges de notre territoire et financée par le Conseil Général de la Loire.

2. Historique :

L'association Fréquence Ecole, association lyonnaise travaillant sur l'éducation aux médias auprès des jeunes depuis plus de 20 ans, est tributaire, depuis la rentrée 2012-2013 d'un marché public lancé par le Conseil Général de la Loire portant sur la mise en place de séances d'éducation aux médias numériques auprès de l'ensemble des classes de 5^{ème} du Département. Cette année, le projet Bons Usages d'Internet sera géré par l'association Fréquence Écoles et l'association Zoomacom, association qui fédère, au niveau départemental, les médiateurs numériques et les structures de médiation numérique associatives ou composantes de collectivités territoriales.

L'Espace Cyber, adhérent à Zoomacom, participe à cette opération depuis le départ, ce qui nous a permis de nous faire connaître auprès des établissements scolaires, d'obtenir une certaine légitimité. Nous travaillons depuis tout au long de l'année avec eux (opération Café Cyber).

Quelques chiffres concernant les interventions sur les bon usages de l'Internet année 2014-2015 aux collèges Michel Servet et Notre Dame :

- 11 classes sensibilisées.

- 16H30 d'intervention dispensées.
- 495 euros (16H30 x 30 euros/heure d'intervention) facturés à RaticeLoire dans le cadre de cette opération.

3. Modalités :

- Signature de la convention.
- Planification des interventions par l'Espace Cyber avec les établissements scolaires concernés (Collèges Michel Servet et Notre Dame).
- Cette année : 1H30 x 11 classes de 5^{ème} soit 16H30 d'intervention de l'Espace Cyber. **35 €** par heure d'intervention seront facturées.
- Formations des animateurs dispensées par Fréquence Ecoles et Zoomacom.
- Contenus et outils pédagogiques fournis par Fréquence Ecoles et Zoomacom.
- Participation de l'Espace Cyber à la réunion de Bilan de l'opération.
- Facture à émettre par la collectivité et à envoyer cette année à Zoomacom.

Proposition : Autoriser le Président à signer la convention 2015-2016.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Demande de subvention pour le festival de l'agriculture et du paysage**

M René VALORGE informe le conseil que les 3 et 4 octobre prochains se tiendra sur le site de Ressins le Festival de l'Agriculture et du Paysage, voir le programme joint (fête de l'agriculture Charlieu-Belmont). Le budget global s'élève à 19 000 €. La communauté de communes est sollicitée par le comité de développement pour une subvention à hauteur de 1 500 €, le conseil général pour 2 000 €, les partenaires pour 2 000 € et les recettes propres sont estimées à 13 500 €. Un stand sera tenu par la Communauté de Communes et le SYMISOA sur l'entretien des rivières.

Proposition : Accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 € au comité de développement.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

- **Avenant n°3 boues :**

M Joël PALLUET explique que le marché avec Véolia se termine fin 2015. Le prochain marché devra prendre en compte l'extension du périmètre. L'avenant devra durer 7 mois pour permettre au bureau d'études SECUNDO de travailler correctement. Les stations d'épuration devront être toutes vues dans ce délai.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 80 031,60 € HT
- Montant TTC : 96 037,91 € TTC
- % d'écart introduit par l'avenant : 14,6%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 19,6% et 20%
- Montant HT : 642 069,14 € HT

Proposition : Autoriser le Président à signer l'avenant n°3 pour un montant de 80 031.60 € HT.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0